Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260520-202605007-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2026-05-007

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 MAI 2026

Date de convocation : le 13 mai 2026

Membres : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

*L'an **deux mil-vingt-six**, le mercredi vingt mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. LE GRAVET Sébastien, Mme MUFRAGGI Francine, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray, Mr GAUTHIER Sébastien,
Absents non excusés :
Absents excusés : M. Yann DEON
Pouvoir : M. Yann DEON donne pouvoir à Mme Isabelle HENRY
Secrétaire de séance : Mme PERROT Sophie

OBJET : Modification de la délibération 2026-03-011 : composition de la commission d'appel d'offres

Monsieur Le Maire informe son Conseil que la commune a reçu un courrier de la sous-préfecture de Lannion en date du 3 avril 2026 indiquant que la délibération du 20 mars 2026 concernant l'élection des membres au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) ne respecte pas l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales qui indique « la commission est composée : lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le Maire ou son représentant, président et par 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste(...). Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires soit 3 ».
Or dans la délibération du 20 mars 2026, 4 titulaires et 4 suppléants ont été désignés, il ; appartient donc au conseil municipal de procéder au retarit de la présente délibération et à l'élection d'une nouvelle commission.

Les délégués titulaires élus le 20 mars 2026 étaient :

Délégués Titulaires

Liste unique : M. LE GRAVET Sébastien
M. FRAVAL Philippe
M.DEON Yann
Mme PERROT Sophie

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260520-202605007-DE

Les délégués suppléants élus le 20 mars 2026 étaient :

Délégués Suppléants

Liste unique : Mme MUFRAGGI Francine
M. GAUTHIER Sébastien
Mme MOREL Anaïs
M. LE CREURER Éric

Monsieur Le maire étant président et membre de droit de la CAO, il n'est pas élu membre suppléant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROCEDE à la désignation par vote à bulletins secrets des trois délégués titulaires et trois délégués suppléants à siéger au sein de la commission d'Appel d'offres et bureau d'adjudication, à savoir :

Délégués Titulaires

Se présentent :

Liste unique : M. LE GRAVET Sébastien
M. FRAVAL Philippe
M.DEON Yann

Nombre de votants : 11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 06
Ont obtenu :

- M. LE GRAVET Sébastien :11 voix
- M. FRAVAL Philippe : *11* voix
- M. DEON Yann : 11 voix

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260520-202605007-DE

Sont élus :

Monsieur LE GRAVET, Monsieur FRAVAL et Monsieur DEON ayant obtenus la majorité absolue sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et du Bureau d'Adjudication.

Délégués Suppléants

Se présentent :

Liste unique : Mme MUFRAGGI Francine
M. GAUTHIER Sébastien
Mme MOREL Anaïs

Nombre de votants : 11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 06
Ont obtenu :

- Mme MUFRAGGI Francine : 11 voix
- M GAUTHIER Sébastien : 11 voix
- Mme MOREL Anaïs : 11 voix

Sont élus :

Madame MUFRAGGI, Monsieur GAUTHIER et Madame MOREL, ayant obtenus la majorité absolue sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et du Bureau d'Adjudication.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.
Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer des commissions d'appel d'offres
Il propose donc à son conseil municipal de valider les commissions d'appel d'offres citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions du Maire concernant les commissions d'appel d'offres.

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 20 mai 2026
Pour copie conforme, Le Maire

MAIRIE de COATASCORN Côtes d'Armor

Le secrétaire de Séance,